

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

2014 DFPE 1369 Subvention à l'association ASFM/Yachad (14e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à l'association ASFM/YACHAD (14e) ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 3 novembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association ASFM/YACHAD (14e) pour ses actions « familles sous un autre jour » et « médiation sociale et culturelle en faveur des femmes isolées » (39964 - 2014_02342 ; 2014_02333).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 60, chapitre 65, nature 6574, ligne VF30001 du budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris.